L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 12 DECEMBRE 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
C. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. MAMBY.
No 53, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 12 DECEMBRE.

Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la [illegible] MARITIME, ainsi que les annonces D'A[illegible], voir la 2me page.

EUROPE.

Le steamer *Niagara* est arrivé le 9 de ce mois avec des dates de Liverpool jusqu'au 26 novembre. Nous allons résumer d'après les dépêches télégraphiques, les nouvelles qu'il apporte.

Les hostilités continuent entre les Russes et les Turcs, et l'avantage reste en général à ces derniers. Les grandes puissances faisaient de nouveaux efforts pour amener une réconciliation.

Les opérations d'Oltenitza n'avaient, à ce qu'il paraît, d'autre but que de tromper le prince Gortschakoff sur les projets de la Turquie. Omer Pacha a réuni ses forces pour attaquer le général Luders en Bessarabie : il [illegible] appuyé par les forces navales du sultan.

La Porte a reçu des ambassadeurs anglais et français l'assurance que leurs gouvernements [illegible] les troupes à Constantinople dans le cas où cette ville serait menacée.

La crue du Danube et l'inondation qui en a été le résultat ont mis fin aux hostilités sur les frontières de la Moldavie et de la Valachie.

On écrit de Vienne qu'Omer Pacha a reçu de la Porte l'ordre de pousser vigoureusement la guerre, et que le prince Gortschakoff a reçu de St-Pétersbourg des instructions non moins ex[illegible].

Les projets de notre ex-succès sont rapides[illegible] sans succès. L'empereur de Russie [illegible] décidé à ne prêter l'oreille qu'aux propositions de l'Autriche. Le czar et le sultan semblent également désirer le rétablissement de la paix.

Omer Pacha occupe à Kalafat une position [illegible] forte ; il a réussi sur ce point quelques hommes.

Le fort St-Nicolas en Asie est tombé au pouvoir des Turcs au moment même où les Russes [illegible] un échec en Arménie. Ce double [illegible] excité un vif enthousiasme à Constantinople.

Le gouvernement français a décrété une nouvelle réduction sur les droits qui frappent les [illegible].

[illegible] que le couronnement de Louis-Napoléon aura lieu le 29 février prochain.

[illegible] journaux signalent un déficit de 750,000 [illegible] dans le revenu du département de la [illegible].

Le bruit d'une révolte qui aurait éclaté à [illegible] est contredit.

Le Conseil d'Etat a voté huit millions pour [illegible] les premiers legs de Napoléon.

[illegible] a fait son apparition à Paris, mais [illegible] ne dépassent pas une moyenne de [illegible] par jour.

En Espagne M. Moimo a été nommé ministre [illegible]. Les cortes ont été ouverts et Ro[illegible] a été élu président de la Chambre des députés.

Au Portugal la régence a été conférée à Ferdinand, pendant la minorité de son fils.

MEXIQUE.

Le steamer *Texas*, capitaine Place, est arrivé [illegible] venant de Vera-Cruz, et [illegible] à bord $3,592 en espèces dont $1200 consignés à [illegible] Blanchard & Co, $1000 à Ca[illegible], $[illegible] à J. M. del Campo, $1,000 à M[illegible], $392 à F. de Fuentes & Co.

[illegible] par cet arrivage des journaux [illegible] jusqu'au 3 du courant, jour de départ du *Texas*.

[illegible] *XIX* annonce que l'ayuntamiento [illegible] les plus notables de Mexico, [illegible] au plan de Guadalajara. La [illegible] au vœu du gouvernement du district, [illegible] a été affichée sur tous les murs de la [illegible].

Gouvernement du District de Mexico.

[illegible] de la nation s'étant manifestée [illegible] dans les pétitions [illegible] le département de Jalisco [illegible] dans les provinces les plus [illegible] de la République, pour prier illustre général Santa Anna de continuer à exercer [illegible] suprême que le peuple, pour assurer [illegible] son devoir de coopérer, je viens [illegible] de patriotisme qui m'est en [illegible] par le poste que j'occupe, en regardant [illegible] les classes de la population aussi [illegible] la capitale.

[illegible] aujourd'hui le conseil du gouvernement [illegible] grand nombre des citoyens les [illegible] a été rendu que nous à libertons [illegible] que la ville de Mexico se [illegible] même sens.

[illegible] les flatteuses espérances que la [illegible] conduit à un de ses plus [illegible] le pouvoir nécessaire pour la [illegible] et [illegible] l'avenir de la patrie [illegible] pouvoir était courte et éphémère.

[illegible] nécessaire de l'étendre, et si la Providence [illegible] à vous faire sentir les [illegible] et la future grandeur de [illegible] jamais assurées.

ANTONIO DIAZ DE BONILLA.

[illegible] 1853.

[illegible] de Santa Anna a été porté en [illegible] par les rues de Mexico et [illegible] la proclamation du gouvernement à [illegible] Des patrouilles de cavalerie [illegible] pour maintenir l'ordre. La [illegible] adhère au plan et le commandant [illegible] le jour à cet effet.

[illegible] *Oficial* annonce que la capitale a [illegible] adhésion par des réjouissances de [illegible] de joie, salves d'artillerie [illegible] d'artifice. Il ajoute que l'ordre [illegible] n'a été nullement troublé.

[illegible] Juan B. Covallos et D. Marcelino [illegible] reçu la croix de Chevaliers [illegible] Guadalupe, le président les a décorés [illegible] charge qu'il remplissaient à la Cour [illegible].

[illegible] imposante cérémonie religieuse doit se [illegible] 19 de ce mois pour célébrer la fête [illegible] de Notre-Dame de Guadalupe.

[illegible] département de Vera Cruz adhère au plan [illegible] qui prolonge le pouvoir suprême [illegible] Santa Anna.

[illegible] village de Tabatama, dans le département de Sonora, entre le rancho de San [illegible] Sombreretillo, il a été découvert une [illegible] d'une grande richesse.

[illegible] du gouvernement suprême porte [illegible] un Panthéon national, un [illegible], un Collège militaire, un [illegible] de poudre, trois casernes de cavalerie [illegible] et divers autres travaux importants [illegible] un champ de manœuvres, la [illegible] restaurée, une grande esplanade [illegible] del Agua à la promenade de Boca[illegible] de Bucareli sera en partie démolie [illegible] par des conduits souterrains.— Du [illegible] sont à l'ordre du jour [illegible] et tous les gouverneurs de provinces [illegible] zèle à cet égard.

[illegible] de Sonora continue à préoccuper [illegible] presse mexicaine.

MESSAGE DU PRESIDENT.

[illegible] du message a été reçu samedi [illegible] Comme il a déjà paru [illegible] de samedi soir et d'hier matin, [illegible] en avons déjà publié une excellente [illegible] nous bornerons à une revue [illegible] présidentiel. En résumé [illegible] nous aurons soin d'en reproduire [illegible] les passages les plus importants.

[illegible] M. Pierce a dû certainement [illegible] Il n'y a là rien [illegible] de la *Jeune Amérique*.— [illegible] est décidément celle [illegible] Il semble croire que tout est [illegible] dans le meilleur des mondes [illegible] montre au peu d'énergie qu'au [illegible] Koszta ; il est vrai qu'il n'a [illegible] la responsabilité de ce qu'a déjà [illegible] d'Etat.

[illegible] message est reproduit intégralement [illegible] partie anglaise. Dans la traduction [illegible] que nous allons en faire ici, nous [illegible] en grande partie de la traduction [illegible] *Courrier*.

[illegible] de cette inévitable entrée en [illegible] elle invariablement [illegible], l'avant-propos d'obligation [illegible] toutes les règles de la rhétorique. Il est question du Peuple et [illegible] de la Providence et de son [illegible]. Tout cela est fort beau mais [illegible].

[illegible] cependant à M. Pierce cette justice [illegible] n'est pas long. Il aborde en [illegible] relations extérieures. Elles [illegible] éprouvé aucun changement essentiel [illegible] l'ajournement du dernier Congrès. [illegible] et l'Angleterre sont au désaccord [illegible] donnée au premier article de [illegible] avril 1818 relative aux pêcheries [illegible] du Nord Est, mais des négociations [illegible] ouvertes et tout fait espérer [illegible] un résultat favorable. En attendant [illegible] a jugé nécessaire d'envoyer [illegible] dans les eaux fréquentées par les [illegible] pour que ceux-ci trouvent [illegible] protection à laquelle ils ont droit. [illegible] de l'Amérique Centrale sont encore [illegible] de différend entre les Etats-Unis [illegible] Angleterre. Des négociations ont été [illegible] à Londres.

[illegible] situations que quelques-uns de nos [illegible] faire valoir contre l'Angleterre, et [illegible] sujets anglais ont à faire valoir [illegible] notre gouvernement ont été d'un [illegible] accord soumises à une convention qu'[illegible] à Londres.

La délimitation exacte et précise des frontières entre les Etats-Unis et les provinces anglaises du Nord Ouest mérite de fixer l'attention du Congrès.

Nos relations avec la France sont toujours fort amicales. Le président recommande qu'il franchit le commerce franco-américain de certaines restrictions inutiles qui en gênent le développement et qui sont préjudiciables aux deux nations. Les deux pays négocient dans le but de faire disparaître les entraves qui gênent leur commerce mutuel.

M. Pierce dit ensuite qu'il est heureux d'annoncer que depuis le dernier Congrès aucune expédition blamable n'a été tentée aux Etats-Unis contre l'île de Cuba ou celle de Porto-Rico. Si aucune tentative était faite dans les limites de l'Union, je mettrais à la réprimer tous les pouvoirs que je possède, attendu que plusieurs fois déjà, de regrettables désordres ont eu lieu à la Havane ou dans les environs de l'île de Cuba, entre nos citoyens et les autorités espagnoles.

Nous allons citer textuellement cette partie du message qui a trait à Cuba. Le langage de M. Pierce n'est pas ce que nous faisait prévoir le télégraphe. Les *flibustiers*, nous assure-t-on, sont fort désappointés ; ils s'attendaient à quelque chose de *plus mâle* et de plus énergique. Mais laissons parler le président :

Considérant, dit-il, la proximité de Cuba de nos rivages méridionaux, situé comme elle l'est sur la ligne obligée du commerce entre quelques-unes de nos principales villes et la soupçonneuse vigilance avec laquelle les rapports de l'île avec les étrangers et plus particulièrement avec les Etats-Unis sont surveillés, il y a tout lieu de craindre que ces troubles ne se renouvellent. Aucune relation diplomatique n'étant autorisée entre notre consul à la Havane et le capitaine-général de Cuba, on ne peut obtenir immédiatement de promptes informations, ou prévenir de promptes explications dans le cas où il surviendrait quelque chose. Toutes plaintes provenant de citoyens des Etats-Unis, doivent en vertu du système actuel être d'abord présentées à ce gouvernement puis transmises par lui à l'Espagne. L'Espagne en réfère à son tour aux autorités locales de Cuba, en demande des informations et diffère de donner aucune réponse jusqu'à ce qu'elle ait tout appris de ces autorités.

Pour mettre fin à tous ces délais irritants et vexatoires, une proposition a été faite de régler les choses de telle sorte que réparation puisse être obtenue immédiatement du capitaine-général par notre consul, en faveur de nos concitoyens qui pourraient avoir à se plaindre. Jusqu'à présent le gouvernement espagnol a refusé de consentir à cet arrangement.

Je regrette profondément cette détermination prise par elle ; car à moins d'un arrangement de cette nature, la bonne intelligence qui règne entre les deux gouvernements est exposée à être plus d'une fois compromise. Notre ministre, à Madrid, a reçu des instructions lui enjoignant de renouveler cette proposition et d'y appeler avec insistance l'attention du gouvernement de Sa Majesté Catholique.

Après avoir reconnu la justice des réclamations élevées par quelques sujets espagnols au sujet de la prise de la goëlette *Amistad*, M. Pierce passe à l'affaire Koszta.

Martin Koszta, Hongrois de naissance, vint dans ce pays en 1850, et déclara, dans la forme voulue par la loi, son intention de devenir citoyen des Etats-Unis. Après y être resté près de deux ans, il alla visiter la Turquie. Pendant qu'il était à Smyrne, il a été saisi de force et conduit à bord d'un brick de guerre autrichien qui se trouvait alors dans le port de cette ville, et la mis aux fers dans le but évident d'être ramené dans les domaines de l'Autriche. Notre consul à Smyrne et notre légation à Constantinople s'interposèrent en sa faveur ; mais leurs efforts furent sans résultat. Tandis qu'il était ainsi emprisonné, le commandant Ingraham arriva à Smyrne sur le navire de guerre des Etats-Unis le *St Louis*, et après s'être informé de toutes les circonstances de cette arrestation, il vint à la conclusion que Koszta avait droit à la protection de notre gouvernement et prit des mesures promptes et énergiques pour assurer immédiatement sa mise en liberté.

D'après un arrangement pris entre les agents des Etats-Unis et ceux de l'Autriche, Koszta fut remis à la garde du consul général de France à Smyrne, où il devait rester jusqu'à ce qu'il fût disposé de lui de consentement mutuel des consuls des gouvernements respectifs en cette ville. Conformément à cet arrangement, il fut remis en liberté et est maintenant aux Etats-Unis. L'empereur d'Autriche a adressé à notre gouvernement des plaintes au sujet de la conduite de nos officiers qui ont pris part à cette affaire. Regardant Koszta comme étant encore son sujet et réclamant le droit de se rendre maître de lui dans les limites de l'empire ottoman, il a demandé à notre gouvernement de consentir à livrer le prisonnier, de désavouer la conduite de ses agents et de donner réparation de ce qu'il appelait un outrage. Après un examen attentif de l'affaire, je suis venu à la conclusion que Koszta n'avait été arrêté à Smyrne en vertu d'aucune autorité légale ; qu'il avait été injustement détenu à bord du brick de guerre autrichien ; que, au moment de son arrestation, il était revêtu de la nationalité des Etats Unis, et que la conduite de nos officiers, dans les circonstances actuelles, était justifiable ; je l'ai approuvé entièrement et j'ai refusé d'accéder aux différentes demandes de l'empereur d'Autriche.

Le message est fort bref à l'endroit de nos relations avec la Chine et de l'expédition américaine au Japon. Il n'y a là rien à signaler. Passons à nos rapports avec le Mexique.

Le but ardent de mes désirs a toujours été, dit le président, de continuer nos relations amicales avec les différents gouvernements de ce continent, de les aider à préserver entre eux des sentiments de bonne intelligence. Un différend s'est élevé entre nous et le Mexique sur la question des frontières entre notre territoire du Nouveau-Mexique et l'Etat mexicain de Chihuahua. Un commissaire des Etats-Unis, envoyé antérieurement pour tracer la limite conformément au traité de Guadalupe Hidalgo, a commis une grave erreur quant au point de départ sur le Rio Grande, mais, attendu que la décision donnée par lui était contraire aux instructions qu'il avait reçues conformément à ce traité, et attendu que sa décision n'a jamais obtenu l'approbation et le concours de l'agent nommé par les Etats-Unis, ceux indispensables pour donner de la validité à cette décision, notre gouvernement n'est pas lié par elle. Mais le Mexique considère la chose à un point de vue tout à fait différent.

Il est encore d'autres questions d'une très grande importance, qui sont encore pendantes entre les deux républiques. Notre ministre à Mexico a reçu des instructions qui l'autorisent à s'occuper de toutes. Des négociations ont été entamées ; mais jusqu'à présent elles ne sont pas assez avancées pour que je puisse rien dire de leur résultat probable qu'elles auront. Pénétré de l'importance qu'il y a pour nous à conserver nos relations amicales avec cette république et à accorder libéralement à toutes ses justes réclamations, je crois n'avoir pas tort d'espérer qu'un arrangement également satisfaisant aux deux pays sera conclu et que des relations de commerce et cordiale amitié seront établies ou confirmées entre eux.

Un ministre plénipotentiaire a été envoyé dans l'Amérique Centrale. Les entraves imposées par le Brésil à la navigation de l'Amazone causent un tort immense au commerce de toutes les nations. Le ministre des Etats-Unis a reçu l'ordre de faire de justes remontrances au gouvernement brésilien, et demander que la libre navigation de l'Amazone soit permise aux pavillons étrangers. Nos difficultés avec le Pérou seront réglées à l'amiable. Le président termine ainsi cette partie de son message : « Non seulement nous sommes en paix avec toutes les puissances étrangères, mais encore nous n'avons aucune inquiétude sérieuse quant à nos relations politiques avec les nations de ce continent. »

Quant à la situation intérieure du pays, voici comment s'exprime M. Pierce :

Les questions qui ont jusqu'ici agité le pays, s'effacent et disparaissent en même temps que les passions qu'elles ont éveillé ; ou s'il en reste encore des traces, on peut et on doit espérer avec raison, je n'en doute pas, qu'elles ne se révèleront plus que par l'émulation jalouse avec laquelle tous les bons citoyens voudront témoigner de leur respect pour les droits des Etats, de leur dévouement à l'Union et de leur détermination commune de placer en sûreté sous l'égide sainte de la Constitution les institutions de chaque Etat, son avantage, ses intérêts et sa paix intérieure.

Cette noble lutte d'amitié et de confiance réciproques, à laquelle vient heureusement de commencer à se livrer le peuple de cette république, est pour l'administration le signal de l'adoption d'un système de politique plus large, plus libéral, plus étendu relativement aux grands intérêts matériels du pays, soit à notre point de vue individuel comme nation, soit au point de vue de nos relations avec les puissances du monde civilisé.

Les Etats-Unis se sont graduellement et incessamment élevés, grâce à de nouvelles acquisitions de territoires faites dans un esprit de sage politique (tout le monde l'admet maintenant, quoique à l'époque où elles ont été faites, elles aient pu donner lieu à de grandes différences d'opinions, à des débats passionnés) Elles étaient justes en principe ; elles ont été un des principaux éléments, une des causes principales du progrès de notre pays et de celui de l'humanité en général, aussi bien qu'en liberté, en prospérité et en bonheur.

Le nombre des Etats s'est élevé de treize à trente-un : leurs relations s'étendent jusqu'à l'Europe d'une part et de l'autre jusqu'aux régions les plus distantes de l'Asie.

J'apprécie profondément l'immense responsabilité que m'imposent la grandeur de cette république, la diversité et la multiplicité de ses intérêts. Je compte d'une part sur la sagesse et le patriotisme des deux Chambres du Congrès pour me la rendre moins lourde, de moins en ce qui a trait directement aux affaires publiques, et de l'autre sur les indications et les antécédents établis par nos pères, maintenus, proclamés par eux en 1798, et qui depuis ont été sanctionnés par une longue expérience et consacrés de nouveau par l'immense voix du peuple tout entier des Etats-Unis.

En recourant à ces principes qui constituent la base première de l'Union, nous voyons que quelque vaste, quelque étendue que soient les fonctions et les devoirs du gouvernement fédéral, placés entre les mains des trois grands départements, législatif, exécutif et judiciaire, cependant la puissance substantielle, la force populaire, les éléments de développement social et matériel ayant leur principe dans les Etats respectifs, qui étaient par eux-mêmes, ainsi qu'ils l'étaient avant l'Union, des républiques bien constituées, eux seuls peuvent maintenir et perpétuer l'Union Américaine. Le gouvernement fédéral a sa ligne propre d'action dans la limite précise des pouvoirs restreints que lui confère la Constitution, principalement sur les questions auxquelles tous les Etats ont un intérêt commun dans leurs relations l'un envers l'autre ou envers les gouvernements étrangers, tandis que la grande masse des questions qui intéressent les esprits cultivés, ou ont trait aux affaires ordinaires de la vie, à l'industrie, aux différentes professions personnelles et domestiques sont garanties et assurées par les pouvoirs généraux, définis, du peuple des différents Etats. Là est la force de la démocratie américaine, là est le principe et l'essence de sa grandeur.

Au nombre des conséquences qui résultent directement et nécessairement de la nature du gouvernement fédéral, le premier de tous est le devoir, l'obligation de remplir avec intégrité, avec fidélité le dépôt précieux qui lui est confié par la Constitution, surtout dans l'application des fonds publics que le peuple paie et que le Congrès affecte à de certains objets. Je n'ai heureusement pas occasion de suggérer aucun changement radical dans le système financier du gouvernement. Votre pays est presque, sinon absolument le seul de toute la chrétienté qui ait un surplus de revenu provenant immédiatement des impôts sur le commerce et par conséquent calculé de telle sorte d'après les entreprises nationales et la prospérité du pays et appliqué indirectement à l'agriculture, aux manufactures, aux produits de la terre et de la mer qu'aucune doctrine, qu'aucun principe constitutionnel n'est violé et que, cependant, l'intérêt public en bénéficie. Il ne peut non plus y avoir lieu à des changements, sauf en ce qui a trait à la source d'où provient ce surplus de revenu, soit sur la manière dont il doit être ou gardé ou administré, puisque tout le monde reconnaît la sagesse du système actuel.

Un mot de la situation financière de l'Union :

« A l'expiration de l'année fiscale, échue le 30 juin 1852, il restait dans le trésor un surplus de quatorze millions six cent trente-deux mille piastres. Les recettes de l'année fiscale échue le 30 juin 1853, se sont élevées à cinquante huit millions neuf cent trente-et-un mille huit cent soixante cinq piastres, produites par les douanes, et deux millions quatre cent mille sept cent quatre vingts piastres provenant des terres publiques, et de différentes autres sources ; le tout s'élevant à soixante et un millions trois cent trente sept mille cinq cent soixante et quatorze piastres, tandis que les débours pour le même laps de temps, non compris les paiements opérés sur la dette publique, se sont élevés à quarante trois millions cinq cent cinquante quatre mille deux cent soixante-deux piastres, ce qui laisse un surplus de trente deux millions quatre cent sept piastres de recettes au dessus des dépenses ci-dessus mentionnées.

Le fait de cette augmentation de revenu dans le trésor, dès le commencement de mon administration, a été le sujet de mes plus profondes méditations, et mon devoir me semblait être clairement tracé. Je devais d'abord appliquer le surplus des recettes à l'extinction de la dette publique aussi judicieusement que possible, et secondement adopter les moyens de parvenir à une réduction graduelle des recettes basée sur les besoins publics.

De ces deux objets, le premier est en voie d'accomplissement, et les résultats ont été des plus satisfaisants. Le montant de la dette publique était, au 4 de mars 1853, de soixante neuf millions cent quatre vingt dix mille trente sept piastres ; depuis cette époque, il a été payé sur cette somme douze millions sept cent trois mille trois cent vingt neuf piastres, ce qui met la dette à quarante six millions quatre cent quatre vingt six mille sept cent huit piastres. Ces paiements bien qu'ils aient été effectués au taux respectif du cours pour les différentes catégories d'effets, ont été opérés sans hésitation et en général au grand avantage du Trésor, et ils ont en même temps été d'une utilité remarquable par suite des facilités qu'ils ont indistinctement apportées dans le marché monétaire, le commerce et l'industrie.

Le second des objets ci-dessus mentionnés, celui qui a droit à la réduction du tarif, est une mesure de la plus grande importance. Je recommande à votre bienveillante attention le plan suggéré par le secrétaire de la Trésorerie, et qui consiste à réduire les droits sur certains articles, d'affranchir plusieurs articles aujourd'hui taxés, et parmi ceux-ci, surtout les objets qui sont consommés par nos fabriques, et que nous ne produisons qu'en petite quantité ou même nullement.

M. Pierce appelle l'attention du Congrès sur la nécessité d'augmenter notre marine. Le service postal, les terres publiques, les territoires, le système judiciaire de l'Union occupent ensuite le Président. Puis il aborde la grande question des améliorations intérieures.

Cette question, dit-il, a souvent divisé des hommes d'Etat de premier mérite, et d'un patriotisme éprouvé. A différentes époques on a soutenu que les pouvoirs délégués par les Etats au gouvernement fédéral, étaient de telle nature que l'on devait protéger contre ce dernier, lorsqu'il tirerait de trésor public des sommes d'argent destinées à payer des améliorations particulières faites dans les différents Etats. Le message du président Jackson, portant la date du 27 mai 1830, fait époque dans l'histoire de cette question. Alors le système des améliorations intérieures était dans son enfance, mais il grandit si vite, que pendant cette même année, les travaux de ce genre se sont élevés à une somme exorbitante de plus de cent millions de piastres.

Dans ce message, le Président admettait les difficultés que l'on rencontrait à ramener le gouvernement au véritable esprit de la Constitution adoptée en 1788. Il y trouvait la preuve de la nécessité qu'il y a pour nous à veiller avec soin à ce que cette Constitution se subisse pas l'autorité de précédents qui ne rentreraient pas dans la stricte définition des pouvoirs.

L'existence de notre gouvernement résulte d'un contrat écrit passé entre les Etats souverains, qui se sont unis pour certains objets, et qui ont délégué certains pouvoirs à leur agent. Si donc, dans la marche de notre administration, on a été parfois écarté des termes et de l'intention du contrat, il est et il sera toujours bon d'y revenir à la base que nous ont laissée nos pères, et de nous y conformer. Puisque, tout d'abord, les hommes les plus sages, les plus éclairés de notre République ont résisté à ce principe, l'ont repoussé, puisque ce principe a soulevé des luttes continuelles, sans jamais arriver à un résultat qu'on puisse regarder comme satisfaisant même aux plus chauds partisans, on doit, ce me semble, chercher à trouver un plan pouvant donner de meilleurs effets. Sans vouloir avancer aucun principe opposé à des améliorations utiles au commerce intérieur, et qui ne donnerait pas la même somme d'avantage au commerce à l'étranger, je vous demande s'il n'est pas faux de croire, qu'on ait nul droit inter dit au Congrès de voter des appropriations ayant un but d'améliorations locales partielles, les Etats n'ayant besoin de ces subventions ne chercheraient pas à prendre des mesures légales, afin de collecter les revenus nécessaires à la sûreté, aux progrès, aux intérêts de leur commerce. En peut regarder comme un système ce qui, pendant plus de trente ans, n'a jamais eu d'autorité sur le pouvoir public, ce qu'il n'a jamais conquis, quelque cependant on en ait obtenu quelques travaux d'importance, il est vrai, mais dont le coût a été hors de toute proportion avec leur valeur réelle, si c'est un système qui n'a jamais tout fait dépendre des monceaux d'or pour des objets dont le but a été manqué, l'intérêt de tous les Etats exige que ce système-là soit vite abandonné, à moins qu'il ne laisse au pays des espérances que ne justifie pas l'histoire du passé.

Passant à l'application de ses doctrines sur les améliorations intérieures, le président paraît fort embarrassé. Il comprend combien un chemin de fer reliant l'Atlantique au Pacifique contribuerait à la grandeur et à la prospérité de l'Union, mais il ne peut se résoudre à sacrifier les scrupules qu'il puise dans les programmes locofocos, au bonheur du pays et à la consolidation des liens qui unissent entre eux les différents Etats de la Confédération. Son langage n'a rien de précis et d'arrêté ; il dit non mais en cherchant à donner, pour ainsi dire, le change à ceux qui voudraient qu'il dît oui. Nous allons citer cette curieuse partie de son manifeste.

Les explorations dont j'ai parlé avaient pour but de reconnaître la direction la plus praticable et la plus économique pour un chemin de fer du Mississipi au Pacifique. Différentes expéditions poursuivent maintenant leurs recherches dans des endroits où des explorations antérieures n'avaient pas fourni des renseignements suffisants, et où l'on avait de bonnes raisons de croire qu'on trouverait ce que l'on cherchait. Le temps et les moyens dont ces expéditions disposent étant limités, on ne peut s'attendre à ce qu'elles obtiennent tous les renseignements positifs qu'on désire, mais on suppose qu'elles en ajouteront beaucoup d'importants à ceux que l'on possède déjà, et que l'on recevra d'elles des rapports partiels, sinon généraux, assez tôt pour les transmettre au Congrès le premier lundi de février, ou plutôt, comme le requiert la loi des appropriations. La grandeur de l'entreprise projetée a subi et, et elle continuera sans doute à exciter un intérêt général dans le pays. Sous les trois points de vue, politique, commercial et militaire, elle offre des titres grands, variés et croissants à la considération. Les dépenses considérables, les longs retards, et quelquesuns même les dangers auxquels on est exposé par les diverses routes de l'isthme, ont prouvé l'avantage qui résulterait d'une communication internationale telle que celle qu'offrirait un chemin de fer.

Ces difficultés qu'on a éprouvées en temps de paix s'accroîtraient considérablement en temps de guerre. Mais quoique les embarras qu'on a déjà rencontrés et ceux qu'on doit s'attendre à voir surgir dans certaines éventualités puissent démontrer d'une manière frappante l'importance d'un pareil travail, ces considérations, et toutes les autres réunies, ne peuvent être d'une valeur appréciable quand on les met dans la balance avec l'obligation d'adhérer strictement à la Constitution et d'user fidèlement des pouvoirs qu'elle confère. Dans cette limite, et en tant que le gouvernement y a un intérêt, il paraîtrait à la fois expédient et convenable qu'on pût trouver une direction qui offrit économie et praticabilité, et permît d'y construire, avec tous les moyens constitutionnels, un chemin propre à réunir par un transit rapide les populations du Pacifique et de l'Atlantique. Pour se prémunir contre tout malentendu, il faut remarquer que quoique le pouvoir de construire ou d'aider à la construction d'un chemin dans les limites d'un territoire ne soit pas soumis à l'embarras d'une question de juridiction qui s'élèverait dans les limites d'un Etat, on considère néanmoins comme douteux et comme d'une convenance plus que douteuse, le pouvoir qu'aurait le gouvernement général, même dans les limites d'un territoire, d'entreprendre d'administrer les affaires d'un chemin de fer, d'un canal ou d'une autre construction semblable ; et que conséquemment sa participation à un travail de cette nature devrait être secondaire plutôt que principale. Je me bornerai à ajouter pour le présent que, appréciant pleinement la grandeur de cet objet, et désirant que les rivages de l'Atlantique et du Pacifique de notre république puissent être réunis par le lien inséparable d'un commun intérêt aussi bien que de la même fidélité et de même attachement à l'Union, je me montrerai disposé, autant que mon concours est nécessaire, à suivre les lumières de la Constitution, telle qu'elle a été expliquée et interprétée par ceux dont les opinions et les explications constituent la base de ma croyance politique relativement aux pouvoirs du gouvernement fédéral. Je présume qu'il ne m'est pas nécessaire de dire que la grandeur d'aucune entreprise, et qu'aucun attrait présent et urgent, qui promettrait la faveur populaire, ne me porteraient à méconnaître ces lumières ou à sortir de la voie que l'expérience a prouvé être sûre, et qui brille maintenant de l'éclat de la prospérité et du progrès constitutionnel législatif. Nous pouvons attendre, mais nous ne saurions méconnaître la clef de voûte de notre sécurité.

Le président termine son message par une revue rétrospective dont la nécessité ne nous frappe pas. Pourquoi rappeler l'émotion populaire de 1850 et les querelles entre le Nord et le Sud ? Que M. Pierce nous prouve son dévouement à l'Union par des actes et non par des paroles, et s'il a quelque souci des intérêts et de l'avenir du Sud qu'il cesse de nommer nos ennemis les free soilers aux meilleures places du gouvernement.

SAVANNAH — Les élections municipales de Savannah ont eu lieu le 5 du courant, et ont été favorables aux démocrates.

M. H. Lawrence nous a transmis un exemplaire de sa liste des électeurs de colons et des procès à autre de la Nouvelle Orléans. Le produit de la vente de cette liste sera versé dans la caisse des orphelins.

PROCLAMATION DU MAIRE.

On verra par la proclamation suivante du maire que l'état sanitaire de la Nouvelle-Orléans est des plus satisfaisants, et que tous les bruits malveillants mis en circulation depuis quelque temps sont dénués de fondement ;

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
10 décembre 1853.

Des bruits d'une nature défavorable ayant été répandus dans les villes du Nord et de l'Ouest, au sujet de l'état sanitaire de la Nouvelle-Orléans, et ces bruits étant complètement inexacts, je crois devoir, pour renseigner les étrangers, annoncer que notre ville n'a jamais été plus salubre et que l'on peut y venir sans danger.

A. D. CROSSMAN, maire.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DES NÉGOCIANTS.— On verra par un avis inséré plus loin que les bureaux de la Compagnie d'Assurance des Négociants ont été transportés de la rue Royale à la rue du Canal, 129, à côté de la Banque des Artisans. Ceux qui ont affaire à la Compagnie trouveront dès aujourd'hui le président et le secrétaire aux nouveaux bureaux dont nous venons de donner l'indication.

M. MCGINNIS, éditeur du *True Delta*, vient de publier une brochure qui renferme la liste des nombreux enterrements qui ont eu lieu dans tous les cimetières de la Nouvelle-Orléans, depuis le 1er mai jusqu'au 1er novembre. On y trouve le nom, l'âge, le lieu de naissance et la cause du décès de toutes les victimes. La date de l'enterrement et la désignation du cimetière où ont eu lieu les inhumations sont également données. Cette funèbre nomenclature est précédée d'une dissertation pleine d'intérêt sur la terrible épidémie qui a désolé notre ville dans le courant de l'été dernier. La brochure se vend 50 cents. Elle sera fort recherchée à cause de son utilité. Voir aux avis.

SINISTRE — Le steamer *Australia*, parti de Louisville pour la Nouvelle-Orléans, a sombré ces jours derniers à Hat Island. Le chargement est entièrement perdu.

INCENDIE DES ATELIERS DE HARPER — Une dépêche télégraphique nous apprend que les immenses ateliers d'imprimerie des frères Harper à New-York, ont été réduits en cendres samedi dernier. Ces ateliers occupaient tout un îlot. La perte est évaluée à un million de piastres, et il n'y avait d'assurance que pour $250,000. Le bruit courait que trois malheureuses femmes avaient péri dans les flammes.

TEXAS—Le steamer *Perseverance*, arrivé hier, nous a apporté des journaux du Texas jusqu'au 9 courant. Rien de nouveau.

CHRONIQUE LOCALE.

Premier District.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—L'esclave Albert, appartenant au Dr Kuehton, a été condamné, samedi, aux travaux forcés à perpétuité, pour avoir pris part à la prétendue révolution des nègres dont le nommé Dyson était le chef.

Thomas Griffin passera deux ans au pénitentiaire. Le juri l'a trouvé coupable de vol de couteaux et de fourchettes dans une maison située au coin des rues Cirque et Gravier. Thomas a déjà été condamné aux travaux forcés.

A. M. Mellon, contre lequel le juri a rendu un verdict de meurtre, a prié le juge Larue de ne prononcer sa sentence que dans une semaine. La Cour a accédé à sa demande.

ACCUSATION DE VOL.—M. Louis Schreiner, accusé de vol par Mme Spaan, a tout en comparution de $600 pour répondre de sa comparution devant la Première Cour de District. M. Louis Schreiner est un de ceux qui avaient fait une descente dans l'île de Cuba.

ARRESTATIONS—John Collins s'est plaint samedi au recorder du Premier District d'avoir été volé et assailli, dans la rue Gravier, par John Davis, James Morrow et Walter Vinton. Ces individus ont été arrêtés. [illegible]

Un individu nommé Night a été écroué pour avoir lancé des pierres à la tête de Peter Kelly.

HONORABLEMENT ACQUITTÉ. — William Borrell, arrêté, il y a quelque temps pour abus de confiance, a été examiné par le recorder et le recorder l'a honorablement acquitté.

TENTATIVE DE MEURTRE. — Thomas Williams a menacé de tuer Mr Moore. Le recorder a exigé un cautionnement de $[illegible] pour répondre de sa comparution devant la première cour de district.

AMENDE.—Henry Rozier, sur la personne duquel on a trouvé un couteau à la Bowie, a été condamné à une amende de $[illegible].

Deuxième district.

Il ne s'est rien passé d'important dans le Deuxième District. Les nommés Schuward, Barney, J. Calvert et G. W. Voorish, ont été arrêtés sous prévention de vol.

ENQUÊTE —Le coroner a pratiqué hier la levée du corps de James Callaghan, trouvé mort dans la maison No 33, rue de l'Hôpital. Verdict : mort des suites d'un coup de pied reçu de la part de Francis Burns. Callaghan était un irlandais âgé d'environ 30 ans.

CANADA.

On lit dans la *Minerve* de Montréal, sous la date du 30 novembre :

Nous avons une température extrêmement variable ; depuis hier matin, nous avons eu une brusque transition d'un froid vif à un dégel complet. Le peu de neige qui couvrait notre sol a presque totalement disparu, hier et durant la nuit dernière. Le ciel était sans nuages et brillant d'étoiles hier soir, et durant la nuit il a plu ; ce matin le soleil a brillé pendant plusieurs heures, et à l'heure où nous écrivons, l'atmosphère est chargée de nuages sombres.

Nous apprenons que le *Lady Elgin* en se rendant à Québec, a été fait tellement endommagée par la glace que l'on a été obligé de se servir de couvertures pour boucher les trous. Comme il arrivait près de quai, il commença à sombrer au peu, de là qui causa une telle panique que plusieurs personnes faillirent se noyer en voulant sauter trop précipitamment du vapeur, sur le quai ; mais heureusement il est resté à flot.

Durant les journées de samedi, dimanche et lundi, des hommes ont travaillé à couper la glace pour essayer à ouvrir les premières portes du canal pour permettre aux vaisseaux d'arriver aux bassins supérieurs. Plusieurs y passèrent et le deux temps de ces deux derniers jours ont permis à un grand nombre de bâtiments de s'y rendre sans beaucoup de difficulté.

L'ingénieur de William IV (petit steamer de canal) s'est noyé lundi dernier, en voulant s'aventurer sur des morceaux de glace détachée.

On rapporte que la barque à Mount Washington, de Montréal pour Liverpool, s'est échouée à la Rivière du Loup. Le Water Lily et plusieurs autres vaisseaux étaient aussi échoués.

On nous dit que la goëlette James Parker, de Montréal pour Halifax, est sombrée près des Trois Rivières.

Nous lisons dans un autre journal, le *Canadien*, de Québec, sous la date du 26 novembre :

Tout annonce un hiver aussi précoce qu'au dire de ceux qui observent les signes des temps il sera rigoureux. Depuis quelques jours le froid est d'une grande intensité ; la rivière Saint-Charles est prise, et le fleuve charrie beaucoup de glaces. Depuis vendredi les malles sont expédiées par terre entre Québec et Montréal. Cependant la terre n'est couverte que d'une légère couche de neige, à peine suffisante pour faire de bons chemins. Il y a encore beaucoup de bâtiments en partance, et à moins d'un changement de température plusieurs d'entre eux seront forcés d'hiverner ici. Les bateaux à vapeur *Saint-Louis*, *North America* et *Lady Elgin* sont, avec ceux de la Pointe Lévy, les seuls qui restent dans le port. Le dernier nommé a descendu la malle hier matin ; il avait ses chambres pleines d'eau et ses passagers craignaient qu'il ne sombrât avant d'arriver au quai, son avant ayant été enfoncé par les glaces. Le vapeur *Montreal*, parti d'ici avec la malle vendredi soir, s'est échoué à Saint-Jean des Chaillons, sur la rive sud, en deçà des Trois Rivières. La malle et les passagers ont été pris par le *Lord Sydenham*, qui probablement n'aura pu se rendre plus loin que Sorel. Le vapeur *Lumber Merchant*, envoyé au secours du *Montreal*, n'a pu aller plus loin que le Cap Rouge, à cause des glaces, et a dû s'en revenir.

L'an dernier, la navigation fluviale est restée ouverte jusqu'au 19 décembre.

La navigation sur les canaux de Beauharnois et de Lachine a été prématurément arrêtée par des accidents arrivés aux écluses de l'un et de l'autre, pendant qu'il y avait encore beaucoup d'effets à transporter en amont et en aval. Les portes de l'écluse inférieure du canal de Beauharnois ont été brisées jeudi par les vapeurs *Lord Elgin* et *Crescent* qui tâchaient à qui des deux y arriveraient le premier, et une barge qui se trouvait dans l'écluse a été coulée à fond. La seconde écluse au-dessus du bassin inférieur du canal de Lachine est aussi hors d'état de servir, et la navigation se trouve arrêtée pour cet automne.

Le vapeur *Saguenay* est arrivé aux Trois-Rivières, chargé de farine, mais n'a pu descendre plus loin à cause des glaces.

La *Gazette de Montréal* annonce que les troupes anglaises en Canada vont être réduites au seul régiment des Carabiniers Canadiens, avec un corps d'artillerie, qui seront répartis entre Québec et Kingston, et dont la solde et les rations seront à la charge de la province.

ALEXANDRE DUMAS EN AMÉRIQUE — Le *Herald* annonçait l'autre jour qu'Alexandre Dumas se proposait de dire un éternel adieu à l'Europe et de venir fixer sa résidence en Amérique. La chose était si invraisemblable que personne n'y a cru. M. Delena, que le *Herald* signalait comme l'agent de l'illustre romancier, et qui devait trouver à ce dernier, sur les bords de nous ne savons quelle limpide rivière, une douce et poétique retraite, a adressé au *Courrier des Etats-Unis* la lettre suivante, qui explique l'erreur de M. Bennett :

NEW-YORK, le 30 novembre 1853.

Je viens de voir, dans votre numéro de 30 courant, la reproduction d'une lettre qui m'a été adressée par M. Alexandre Dumas la veille de mon départ d'Europe. Je vous remercie tout d'abord de cette publicité que je n'avais pas encore eu l'occasion de réclamer de votre bienveillance. Mais vous faites précéder cette lettre de trois lignes erronées de deux points d'interrogation qui semblent appeler une explication que je crois devoir m'empresser de vous donner.

Je ne suis pas destiné à devenir l'agent de M. Dumas ; je suis ici mon propre agent, par suite d'un traité tout récemment conclu et signé à Bruxelles entre le célèbre romancier français et moi, lequel traité assure en ma faveur la primeur sur tous les éditeurs de l'Europe pour la publication et la propriété en la forme de transmission de propriété à qui bon me semblera, non seulement de ses œuvres inédites, mais encore de toutes celles qu'il pourra produire à l'avenir, et ce, pour l'espace de cinq ans, à partir de ce jour. Je suis tout moi-même l'éditeur, et par conséquent je n'ai à chercher personne pour cette publication.

Je suis tout prêt, si cela peut vous être agréable, à vous exhiber ce traité que vous avez bien voulu reproduire et le traité précité, à mon office, Fulton street, 125.

Je compte sur votre loyauté et sur votre courtoisie pour l'insertion de cette petite explication dans vos prochaines colonnes, et je vous prie d'agréer, etc.

DELENA,
Ex-rédacteur en chef de l'*Avenir* (de Charleroi) et de la *Nation* (de Bruxelles.)

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

THEATRE D'ORLEANS.

Avez-vous lu *Faucher*, ce philosophe grand, ce grand et bizarre esprit à qui on peut affirmer, à plus juste titre que pour Shakespeare, qu'il fut le plus grand créateur après Dieu ? Connaissez-vous son chapitre de l'Opéra *Harmonien* ? [illegible]

[illegible — the remainder of the feuilleton and the adjoining column are too heavily damaged to read continuously]

[illegible]

AU REDACTEUR.

[illegible]

VIEUX CREOLE.

Vaudeville de Malone. [illegible]

REVALENTA ARABICA, De Barry Du Barry & Cie, à Londres.

[illegible]

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

Transmises à l'Abeille.

Suite des nouvelles d'Europe par le Niagara.

Boston, 10 décembre.

[illegible]

AFFAIRES D'ORIENT.

[illegible]

Une prise importante.

[illegible]

Renseignements des Turcs.

[illegible]

Incendie de l'établissement des Harper.

New-York, 10 décembre.

[illegible]

Rivière de l'Ohio.

[illegible]

Décès. [illegible]

Mariage. [illegible]

THEATRE D'ORLEANS.—[illegible]

THEATRE DES VARIETES.—[illegible]

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE. [illegible]

ASTROLOGIE. MADAME ALBYN, [illegible]

EAUX DE VIE de Cognac et de La Rochelle. COGNAC PELLEVOISIN. [illegible]

TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 87, rue de la Vieille Levée.

VINS DE CHAMPAGNE — [illegible]

SARDINES A L'HUILE — [illegible]

15 [illegible]

100 [illegible]

A LOUER — [illegible] FRED. DURRIVE.

A vendre pour cause de départ. [illegible]

[illegible] J. N. CURIEN.

[illegible] JOSEPH LABATA.

SALSEPAREILLE—[illegible] F. TYC.

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée.

CAFÉ de la Havane — [illegible] DELVAILLE & MORENO.

TABAC en feuilles de la Havane — [illegible] DELVAILLE & MORENO.

CIGARETTES—[illegible] DELVAILLE & MORENO.

CIGARES DE LA HAVANE— [illegible] DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée.

PAPIER [illegible] DELVAILLE & MORENO.

Eaux de vie cognac [illegible] Bordeaux.

[illegible] THOMAS PINET & Co.

[illegible] THOMAS PINET & Co.

ATTENDU par le navire [illegible] THOMAS PINET & CO.

ATTENDU par le navire Lydia, [illegible] THOMAS PINET & Co.

VIN DE CHAMPAGNE—[illegible]

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible]

[illegible] PAUL LACROIX.

Avis aux Spéculateurs. [illegible] EUGÈNE DUCATEL.

Aux Entrepreneurs. [illegible]

[illegible] CHARLES BAQUIE.

Bureau de la Compagnie du Gaz. [illegible] F. N. WOOD, Trésorier.

Dissolution de Société. [illegible]

AU PUBLIC. [illegible] AUGUSTIN FERRET.

[illegible] C. DUHAMEL.

[illegible]

Nouveaux importants de la [illegible] NEW-ORLEANS TRUE DELTA, [illegible]

Banque des Citoyens. Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1853. [illegible] Ed. ROUSSEAU, Caissier.

BANQUE D'ECHANGE DE HORACE BEAN & Co., 26, rue du Camp. [illegible]

BONS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE. [illegible] JOHN CALHOUN, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. [illegible] BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

PAS DE LOTERIE ! LA MAISON VICTOR HEBERT & Cie. [illegible]

AVIS. [illegible] VINCENT AICARD.

[illegible]

Changement de domicile. [illegible]

AVIS. [illegible] A. G. MARIONNEAUX.

PLACAGES DE ACAJOU. [illegible]

A. BARRAUD, 40, rue de Chartres, en face T. Fryer & Cie [illegible]

J. C. DENIS, Négociant-Commissionnaire, [illegible]

DEPOT DE TAPIS. 23, Rue de Chartres. [illegible]

CORSETS ! CORSETS ! No 68, rue de Chartres. [illegible] F. JAUFROID.

100 [illegible]

JOUETS ! JOUETS ! [illegible]

JULES DESLONDES. [illegible]

FROST & Co, [illegible]

AVIS. Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. [illegible] JAMES G. GIBBES.

Bureau du Recorder du Deuxième District. [illegible]

MUSIQUE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE. [illegible]

Avis aux marchands. [illegible] ADRY GIRARD.

INSTITUT MILITAIRE DU MISSISSIPPI, PASSE CHRISTIAN. [illegible]

PORCELAINE, FAIENCE, VERRERIE, &c, USTENSILES DE MENAGE, No 26—C. CASSEGNE—No 26. [illegible]

BAZAR DE BELDEN. [illegible] CHAPEAUX CASIMIR, MATELOT, TAUPE. [illegible]

BARILS A MELASSE A VENDRE. [illegible] F. ELBERT.

Belle Propriété à vendre ou à louer à bail. [illegible] L. & A. LESEAU.

ROYALE, MARCHAND TAILLEUR. [illegible]

Avis. [illegible] J. CASSEGNE.

Avis. [illegible]

Changement de domicile. ANT. GIRAUD, [illegible]

R. Toledano & Taylor. [illegible]

LIBRAIRIE DE FRANKLIN, No 12, rue St-Pierre, maison Pontalba, en face de la place Jackson. [illegible]

Hotel de St. Bernard—Les Borgne. [illegible] ERIC TRIN.

[illegible] PELANNE FRERES.

CHANGEMENT DE DOMICILE. P. ALEXANDRE LANAUZE [illegible]

Changement de domicile. B. TALANON, [illegible]

50 [illegible] B. TALANON.

CAVELIER & MAXENT. [illegible]

Bordeaux! Bordeaux! [illegible] CAVELIER & MAXENT.

[illegible]

[illegible] BERNARD TURPIN.

[illegible]

TROUVÉ [illegible]